

FICHE D'INSCRIPTION

RECRUTEMENT SANS CONCOURS ADJOINT ADMINISTRATIF (Angers)

Session 2020

Attention : L'inscription à ce recrutement sans concours requiert la transmission de votre CV et de votre lettre de candidature.

Date limite du retour des dossiers : **9 octobre 2019 – 23H59 (heure de Paris)**

Date prévisionnelle de l'épreuve orale : **9 décembre 2019**

Les renseignements qui vous sont demandés sur ce formulaire sont exclusivement réservés au traitement informatisé de votre candidature et destinés à la seule administration de la Caisse des dépôts et consignations.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.

Pour exercer vos droits en matière de données à caractère personnel, vous pouvez solliciter une réponse :

- Par courrier à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts et consignations – DRH - Données Personnelles
DHPS10 – 17, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris
- ou par voie électronique à l'adresse : mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr.

Enfin, pour toute question concernant l'utilisation de vos données à caractère personnel par la Caisse des Dépôts, vous pouvez contacter la Déléguée à la protection des données (DPO) en remplissant le formulaire de contact à l'adresse <http://www.caissedesdepots.fr/protection-des-donnees-personnelles>.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT (merci d'écrire en majuscules)

Nom d'usage¹ :

Nom de famille :

Prénom(s) :

Adresse¹ :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Tél portable² :

E-mail :

Date de naissance :

à :

Nationalité :

En cours d'acquisition¹ de la nationalité française ou de l'UE ou EEE² :

Etes-vous reconnu travailleur handicapé³ : OUI NON

¹ En cas de changement d'état civil ou d'adresse il conviendra de l'indiquer immédiatement au service des concours.

² Si vous souhaitez, et pour vous joindre plus facilement, vous pouvez mentionner vos coordonnées personnelles. Elles seront utilisées **uniquement** dans le cadre de cet examen par le service des concours.

³ Si vous souhaitez un aménagement des épreuves, vous devez fournir un certificat médical d'un médecin agréé et la notification de la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) reconnaissant la qualité de travailleur handicapé et l'orientant en milieu ordinaire de travail

